

Communiqué de presse

Berne-Liebefeld, le 19 novembre 2020

Un deuxième volet de mesures pour freiner la hausse des coûts de la santé qui laisse trop peu de place aux prestations des pharmacies

pharmaSuisse partage, sur le fond, les objectifs visés par ce deuxième paquet de mesures, à savoir freiner les coûts de la santé en augmentant l'efficacité. Elle soutient le principe, mais sans obligation, d'un premier point de contact pour tous les assurés afin de mieux coordonner l'entrée dans le système de santé et se félicite de la reconnaissance des réseaux interprofessionnels sous certaines conditions. Par contre, pharmaSuisse rejette catégoriquement l'introduction d'un budget global fixé arbitrairement par la Confédération et regrette le rôle mineur laissé aux pharmaciens dans les soins médicaux de base.

Premier point de contact, pourquoi pas dans les pharmacies ?

pharmaSuisse soutient l'idée d'un premier point de contact, à condition que ce dernier soit choisi librement et volontairement par l'assuré. Dans son projet, le Conseil fédéral a oublié les pharmaciens qui, en tant que profession médicale universitaire, effectuent déjà au quotidien un triage pharmaceutique. Grâce à la révision de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT) et de la loi sur les professions médicales universitaires (LPMéd), ils sont à même, selon les circonstances, de traiter rapidement des maladies bénignes. Il existe par ailleurs des modèles d'assurance qui positionnent le pharmacien comme première étape dans les soins médicaux de base, complétant ainsi les modèles avec médecin de famille ou télémédecine. Près de 70% des assurés ayant déjà opté pour un tel modèle, pharmaSuisse est opposée à une obligation qui serait contre-productive et préfère le libre choix, avec des incitatifs mieux ciblés. pharmaSuisse appelle le Conseil fédéral à favoriser des modèles interprofessionnels permettant une meilleure accessibilité pour les assurés et un partage efficace des tâches et des compétences entre professionnels.

Renforcement des réseaux de soins coordonnés, en incluant les pharmaciens

pharmaSuisse soutient les réseaux de soins coordonnés interprofessionnels, collégiaux et non hiérarchiques, basés sur la qualité de chaque professionnel admis dans le réseau. Idéalement, l'assuré devrait pouvoir construire lui-même son réseau en choisissant un pharmacien, un médecin de famille ou une infirmière de pratique avancée, une équipe de soins à domicile, etc. Le choix serait limité à une liste de prestataires formés au travail interprofessionnel et signataires d'une charte de qualité. Il existe déjà de nombreux modèles particuliers d'assurance où les assurés acceptent de limiter leur choix de prestataires. Ces modèles offrent en contrepartie des baisses de primes, ce qui a tendance à attirer surtout des personnes en bonne santé, alors que la plus-value des réseaux de soins coordonnés est maximale chez les malades chroniques et multimorbides. Il est préférable de mieux cibler les incitatifs.

Promotion de programmes de prévention et de soins, par et avec les pharmaciens

pharmaSuisse salue la participation possible des pharmaciens dans des programmes de prévention et de soins pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire. Cette ouverture est cependant trop timide, car les pharmaciens dont le rôle a été renforcé avec la révision de la loi sur les produits thérapeutiques et de la loi sur les professions médicales, pourraient fournir bon nombre de prestations ayant un effet modérateur des coûts. Mais actuellement, seules les prestations des pharmaciens fournies lors de la remise de médicaments peuvent être tarifées et remboursées par les assureurs maladie. Or les pharmaciens, grâce notamment à leurs connaissances en pharmacie clinique, peuvent être source d'économies, par exemple dans le cadre des

cercles de qualité pharmaciens-médecins ou encore de l'assistance pharmaceutique dans les établissements médico-sociaux (4 millions de francs d'économies par an dans le canton de Fribourg).

Objectif de maîtrise des coûts avec des budgets globaux, une fausse bonne idée

pharmaSuisse admet qu'il est possible de négocier des budgets relatifs avec les assureurs maladie dans le cadre des conventions tarifaires puisque cela a été le cas dans le cadre de la Rémunération Basée sur les Prestations (RBP I) entre 2001 et 2003. Par contre, pharmaSuisse rejette catégoriquement l'introduction d'un budget global fixé arbitrairement « top Down » par la Confédération, partagé entre les cantons, puis entre les catégories de soins. D'une part ce serait une véritable « usine à gaz » administrative et, d'autre part, cela conduirait fatalement à des rationnements, des reports de traitements, une sélection des patients assurés en privé et une sanction des acteurs efficaces.

Transmission électronique des factures, une réalité dans les officines depuis plus de 20 ans

La proposition de contraindre les fournisseurs de prestations à fournir des factures électroniques fait sourire la faïtière des pharmaciens. En effet, depuis 1996, la totalité des pharmacies transmet déjà ses factures détaillées sous forme électronique aux assureurs maladie participant aux conventions prévoyant le système du tiers payant.

Pour conclure, pharmaSuisse regrette que le Conseil fédéral n'ait pas saisi l'occasion de ce deuxième volet pour mettre en œuvre plusieurs mesures qui renforcent vraiment l'utilisation des pharmacies en tant qu'accès facile aux soins de base, de les intégrer davantage dans la prévention, les conseils et la coordination. Il a manqué une occasion de donner une réponse aux motions Humbel (18.3977 LAMal. Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts) et Ettlín (18.4079 Pharmaciens. Autoriser les prestations qui réduisent les coûts).

La prise de position détaillée de pharmaSuisse sur le 2^e volet de mesures visant à maîtriser les coûts peut être consultée, en allemand, sur www.pharmaSuisse.org > Notre engagement > Politique > Consultations

Contacts

Dr pharm. Marcel Mesnil, secrétaire général
Nicole Demierre Rossier, porte-parole pour la Suisse romande
pharmaSuisse, Société Suisse des Pharmaciens
Stationsstrasse 12, 3097 Berne-Liebefeld
Tél.: +41 (0)31 978 58 27
Courriel: communication@pharmaSuisse.org

Faits et chiffres Pharmacies suisses 2020: www.pharmaSuisse.org/faitsetchiffres

À propos de pharmaSuisse

La Société Suisse des Pharmaciens pharmaSuisse est l'organisation faïtière des pharmaciens. Elle compte actuellement 6'700 membres et 1'500 pharmacies affiliées. pharmaSuisse soutient ses membres dans leur mission de conseil et de prise en charge optimale de la population pour toute question relative à la santé. À cet effet, la société faïtière élabore des programmes de prévention efficaces et développe des prestations innovantes pour les soins médicaux de base. Elle contribue ainsi à renforcer encore davantage la confiance que la population accorde aux pharmaciens. www.pharmaSuisse.org